



Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sur les comptes de l'année 2010

Préavis 01/2011

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

En vertu du mandat qui lui a été confié, le dicastère des finances du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade composé de Mmes Marlyse Sergy, Deborah Cartier et de M. Frédéric Ischi s'est réuni les 26 avril et 12 mai 2011 en la présence de Mme Hélène Thomas, comptable de l'AISE, qu'il remercie pour les réponses apportées à ses questions. Tous les comptes ont été contrôlés par pointage des différentes pièces comptables.

V. FINANCES

2010, une année pas comme les autres ! En effet, le 1^{er} août 2010, les communes de Longirod et de Saint George rejoignent l'Association. Bien que le budget 2010 prévoyait ce passage à 10 communes, certains comptes ont été "légèrement" sous évalués alors que d'autres ont été sur évalués. Quoiqu'il en soit depuis août 2010, 10 communes se répartissent les charges.

Liste des soldes de tous les comptes au 31.12.10

Le budget accepté par le Conseil Intercommunal se chiffrait à un montant de CHF 3'422'368.65 + CHF 126'000.- complément pour les bâtiments (portakabins) selon le préavis n° 4/2010. Les charges totales des coûts pour l'exercice 2010 s'élèvent à CHF 3'696'410.98, les revenus à CHF 133'822.10, nous enregistrons un solde de 3'562'588.88 à charge des communes.

Comité de Direction

Depuis août 2010 l'ajout des deux délégués des communes de Longirod et de Saint George porte le nombre des membres du CoDir à 10. L'année 2010 peut être classée année difficile tant pour la gestion qu'au niveau du travail accompli par les différents dicastères. Ci-après mentionnées, quelques tâches dévolues au CoDir en 2010 :

- . Le concours d'architecture.
- . Les multiples séances permettant d'assurer les transports sur les 10 communes avec un horaire dit "normalisé".
- . La mise en place des portakabins.
- . Les séances de travail avec les syndics des 10 communes concernant la répartition des sites scolaires selon HarmoS, et ce dès la primarisation du CYT 5-6.

Pour toutes ces raisons, les frais de vacation du CoDir ont dépassé ceux estimés et budgétés à CHF 36'000.-.

Ce compte s'élève à CHF 48'476.25

Le compte 100.3003.002, traitement du Conseil d'Etablissement, présente un montant de CHF 0.00. Cette entité n'a pas été constituée par manque de candidats représentant la Société civile.

Le dicastère des finances remercie Mesdames Chantal Locatelli et Hélène Thomas pour leurs disponibilités (même hors des heures de bureaux) et pour leur travail accompli sans faille, ainsi que Madame Monique Murcier pour l'activité de "coaching" à la nouvelle comptable et de soutien technique au responsable des finances.

Transport

Bonne surprise, CHF 719'897.95 dépensés pour CHF 791'856.00 budgétés. Bien qu'une partie des charges de transport aient été reportées dans le compte 220 (Finances d'écolage) pour le transport des élèves de Longirod et de Saint George finissant leur cycle dans les établissements de Gimel et d'Aubonne, nous devons relever l'excellente gestion de la part de notre responsable des transports Madame Guignard et de ses collègues, qui après quelques nuits étoilées ont toujours trouvé des solutions et ce dans le respect du budget et même en-dessous si cela s'avérait possible.

Il est à relever également que l'utilisation de nos deux minibus permet une économie non négligeable sur les transports par rapport à des transporteurs privés.

Finance d'écolage

Gros montant et au-delà de toute planification, étant donné que lors de l'établissement des budgets 2010, la décision politique sur la manière de rapatrier les enfants de Longirod et de Saint George n'était pas encore définie et que le montant par élève scolarisé dans les établissements de Gimel et d'Aubonne afin de terminer leur cycle ou scolarité n'était pas encore négocié.

D'août à décembre 2010, pour les communes de Longirod et de Saint George, cycles CYT & et 8^{ème}, 26 élèves sont scolarisés dans l'Etablissement Secondaire d'Aubonne. Le coût par élève est fixé à CHF 1'905.10 soit un total de CHF 49'532.60. 28 élèves sont scolarisés dans le Groupement Scolaire de Gimel et Environs. Le coût par élève est fixé à CHF 1'459.00 soit un total de CHF 40'852.00.

Le solde de CHF 44'864.00 représente le coût pour les différentes dérogations d'enclassement accordées (bien souvent par le canton) mais justifiées notamment par le manque de structure d'accueil sur les communes du bas.

Le dicastère des finances relève que la tendance est malheureusement à la hausse et en nette augmentation par rapport à 2009.

Loyer des classes

Les loyers complémentaires de Longirod et de Saint George sur 5 mois d'une part, l'augmentation de la fréquentation de la piscine de Bassins par TOUS les élèves de l'Etablissement ainsi que l'ouverture d'une classe supplémentaire à Bassins (portakabin) d'autre part, explique cette hausse de la location des bâtiments primaires passant de CHF 774'596.65 au budget, à CHF 847'616.18 aux comptes.

Le nouveau compte 350.3161.003 attribué aux portakabins, comprend la mise en place et la location au prorata des 6 mois et présente un montant de CHF 98'461.25 (+ paratonnerre et sortie de secours) pour un montant prévisionnel de CHF 126'000.00 selon le préavis 4/2010.

Enseignement secondaire

Au compte 520.3103.010 nous avons dû dans l'urgence remplacer deux machines à coudre défectueuses pour un montant CHF 7'920.00.

Le compte 520.3116.001 Entretien. achat de matériel prim. et sec. représente l'acquisition du mobilier acheté pour les portakabins des secondaires, les 8 machines à coudre pour la nouvelle classe ACT/ACM de Saint George, du mobilier pour Marchissy et Le Vaud pour un montant de CHF 101'516.45 prévu selon le préavis 5/2010 qui lui prévoyait un montant global de CHF 194'300.00. Il est à relever que le préavis fait également mention de l'acquisition du mobilier pour les deux nouvelles classes de Bassins, le montant dépensé sera reporté sur l'exercice 2011. Ces acquisitions de mobilier sont, selon le même préavis, à financer sur notre fonds de réserve pour le renouvellement mobilier, contre partie que vous trouverez au compte 520.4809.

Le compte 520.3131.001 au budget CHF 89'698.00 à été reparti, pour une plus grande lisibilité et transparence, sur les comptes à charge 3131.100 + 101 + 102 + 103 et en revenus 4339.100 pour un montant global à charge de CHF 61'713.45.

Comme pour le compte UAPE et cantine scolaire, le compte 520.3131.002 (Devoirs surveillés) a également été reparti pour les comptes à charge 3131.100 + 101 + 102 et en revenus 4339.103 + 104 pour un montant global à charge de CHF 6'833.75 au lieu de CHF 20'000.00 au budget.

Compte UBS Fonds de réserve pour le renouvellement du mobilier

Fin juin 2010 nous avons reçu le montant de CHF 849'336.15 de la commune de Begnins, représentant le solde des années précédentes pour le fonds de renouvellement mobilier Esplanade. En septembre 2010 après ouverture d'un nouveau compte à l'UBS au profit de l'AISE, ce montant a été intégralement versé avec la part des CHF 100'000.00 versés annuellement (compte 350.3801).

Nous pouvons désormais suivre l'évolution de ce compte sur les bilans annuels de l'AISE et les prélèvements effectués naturellement dans les comptes de l'AISE.

Spécificité du bouclage 2010

2010 débute avec 8 communes et se termine avec 10 communes. Afin de régler cette problématique comptable sans commencer à faire des comptes d'épiciers, le CoDir a décidé de répartir au prorata des mois, le montant global des charges annuelles, soit 7 mois, de janvier à juillet 2010 à charge de 8 communes puis 5 mois, de août à décembre 2010, à charge de 10 communes.

Vous trouverez cette répartition dans l'annexe 5, pages 5 et 6 avec par demi année la répartition pour moitié selon le nombre d'habitants et l'autre moitié selon le nombre d'élèves (clé habituelle) et ce aussi bien pour les primaires que les secondaires.

Conclusion

En conclusion, nous relevons, que les comptes 2010 sont bien tenus, et avons le plaisir de ristourner aux communes le montant figurant dans l'annexe 5, ligne n° 3 du bas de la page 6.

Cependant, la commune de Begnins a bouclé les comptes du concours d'architecture pour l'extension du Collège de l'Esplanade, avec un montant global de CHF 257'081.20, selon le préavis 1/2010. Ce montant est reparti pour 48,76 % à charge de l'AISE et représente une facture de CHF 125'352.80. Nous devons soustraire de ce montant le solde de CHF 1'950.00 restant des factures payées pour la pré-étude, avance de CHF 50'000.00 effectuée par les 8 communes en avril 2009. Le solde à répartir entre les 10 communes est de CHF 123'402.80 selon la clé habituelle que vous trouverez dans l'annexe 6 en page 7.

Pour des raisons de simplification, nous avons préféré déduire cette facture directement du total des comptes 2010 en retour pour les communes figurant dans l'annexe 5, ligne n° 4 de la page 6 et donnant un nouveau total à la ligne 5 "A restituer aux communes" (chiffres en noir ou en positif = montants ristournés aux communes; chiffres en rouge ou en négatif = montants facturés aux communes)

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter les comptes de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour 2010,

et de donner décharge au Comité de Direction. Le Comité de Direction remercie Madame Thomas pour son excellent travail, au terme de sa première année d'exercice comptable.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 16 mai 2010 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

vu le préavis du CoDir n° 01/2011 du 18 mai 2011,

entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accepter le préavis 01/11 sur le comptes de l'année 2010.

Begnins, le 18 mai 2011

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

Le Président :

D. Lohri

La Secrétaire :

Ch. Locatelli